

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2011

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs SALLIOU P. (Maire) - LE FOLL M. - DEREAT JY. DURAND A. – FREMONT L. - HENRY B. – THOMAS D. (Adjoints) - ANGER M.- BOULANGE F. - CREEL G. - GUENNIC MT. –JONET S. – LE BAIL J. -. LE VEZOUET JP. - MORICE Y.

ABSENTS EXCUSES :

M. LE GUILLOU G. qui donne pouvoir à M. DEREAT JY.
Mme MABIN B. qui donne pouvoir à M. SALLIOU P.
Mme RINFRAY B. qui donne pouvoir à Mme THOMAS D.

ABSENTS :

M. JACOB JL
Mlle MARTIN E.
M. MORISSEAU M

M. Loïc FREMONT a été nommé secrétaire de séance.

I Tarifs cantine et garderie

M. Marcel LE FOLL explique que les collectivités territoriales ont la possibilité de fixer librement le prix de la cantine scolaire, aussi, il propose une augmentation de 1.5 % et de les fixer comme suit :

Enfant PABU+ CDC	2.79 €
Enfant hors CDC	3.00 €
Adultes	4.26 €

M. Marcel LE FOLL informe le conseil qu'il est nécessaire de revoir également les tarifs de la garderie et propose les tarifs suivants :

1 enfant PABU+ CDC	1.32 €l'heure
3 enfants PABU+ CDC	2.90 €l'heure
1 enfant hors CDC	1.42 €l'heure
3 enfants hors CDC	3.12 €l'heure

M. Marcel LE FOLL précise que la société Breiz Restauration qui livre les repas va augmenter sa prestation de 2 %. M. Jean-Yves DEREAT note les bonnes relations établies entre le fournisseur et la commune. Il ajoute que la commission menus se réunit 2 fois par trimestre, commission composée du personnel de la cantine, d'élèves, de parents d'élèves et des directrices des écoles.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces nouveaux tarifs à compter du 01 septembre 2011

II Questions diverses

Urbanisme

M. Pierre SALLIOU explique que depuis le 01 octobre 2007, l'article R 421-2 du Code de l'Urbanisme exclut les clôtures du champ d'application des déclarations préalables. La réalisation d'une clôture inférieure à 2 m peut se faire sans autorisation préalable.

Cependant, l'article R 421-12 du code de l'urbanisme permet aux communes qui le désirent de prendre une délibération afin de soumettre à déclaration préalable les clôtures. Considérant la nécessité de contrôler la réalisation des clôtures sur le territoire communal, en particulier dans les zones construites ou à construire, il est proposé de soumettre à déclaration préalable les clôtures.

A l'unanimité, le conseil municipal décide qu'afin de permettre l'application des articles 11 du règlement du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, de soumettre à déclaration préalable les clôtures, conformément à l'article R 421-12 du Code de l'Urbanisme.

De plus, M. Pierre SALLIOU informe que depuis le 01 octobre 2007, les articles R 421-27 et R 421-28 du Code de l'Urbanisme définissent les cas où un permis de démolir est nécessaire avant toute démolition. En particulier, l'article R 421-27 précise que « doivent être précédés d'un permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située dans une commune ou partie de commune où le conseil municipal a décidé d'instituer le permis de démolir. Considérant la nécessité de contrôler les démolitions sur le territoire communal en particulier dans les zones construites ou à construire, il est proposé de soumettre à permis de démolir les démolitions qui ne seraient pas situées dans les périmètres de protection des monuments historiques. A l'unanimité, le conseil municipal décide, de soumettre à permis de démolir, sur l'ensemble du territoire communal les démolitions, conformément à l'article R 421-27 du Code de l'Urbanisme.

Traceur

M. Marcel LE FOLL explique que la commune de PLOUMAGOAR a acquis un traceur de peinture, pour un montant de 9 821 €. Cette machine est mise à disposition entre Grâces, St-Agathon et Pabu.

L'élaboration d'une convention est donc nécessaire pour l'utilisation de ce matériel.

La commune de PLOUMAGOAR centralise les achats de peinture. Pour la commune de PABU, c'est Philippe LOBRY qui sera le référent. Il travaillera en binôme avec un agent de la commune de St-Agathon.

M. Pierre SALLIOU ajoute que travailler avec d'autres communes, c'est une bonne démarche pour la mutualisation.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention d'intervenir entre les communes pour l'utilisation du traceur.

Appel d'offres diagnostic accessibilité

M. Marcel LE FOLL explique que dans le cadre de l'accessibilité pour les personnes handicapées pour les ERP (Etablissement Recevant du Public) et les IOP (Institut Ouvert au Public), il est nécessaire d'effectuer un appel d'offres pour effectuer un diagnostic accessibilité. Guingamp Communauté a donc constitué un groupement de commandes avec

les six communes de la communauté pour lancer cet appel d'offres. La société Quali Consult a été retenue pour le diagnostic ERP et la société VERITAS pour le diagnostic PAVE.

Ainsi, pour PABU, le montant du diagnostic ERP s'élève à 1913 € et celui du diagnostic PAVE à 4784 €. Pour la voirie, les principaux points d'étude sont : l'hôpital, le parc des expositions de Kergoz.

La principale mission de ces cabinets consiste à effectuer toutes les études nécessaires, de réaliser un compte-rendu pour la mise aux normes, qui devra être effective pour 2015.

M. Pierre SALLIOU précise qu'en ce qui concerne La Poterie, des travaux ont été réalisés au niveau des passages protégés et rappelle la qualité des travaux effectués.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour ces diagnostics

AXEOBUS

M. Loïc FREMONT rappelle que la mise en route d'AXEOBUS aura lieu le 19 septembre prochain. Une communication a déjà été faite dans le bulletin municipal, et sera publiée dans la lettre communautaire.

M. Bernard HENRY fait savoir que l'inauguration est prévue le 15 septembre prochain.

M. Marcel LE FOLL souligne que de nombreux travaux seront nécessaires. M. Loïc FREMONT ajoute que c'est l'entreprise HELARY qui a été retenue pour les réaliser.

Commande jeux pour enfants

M. Marcel LE FOLL explique que 6 jeux pour enfants vont être installés :

- 3 au bourg près de l'école,
 - 3 rue Jean Louis Martin.
- Le coût s'élève à 4300 €TTC

M. Pierre SALLIOU déclare qu'il existe une demande des usagers.

M. Jean-Yves DEREAT ajoute que le terrain situé près de l'école du Croissant est très utilisé, notamment les courts de tennis. A terme, il faudrait envisager l'installation d'une véritable aire de jeux.

M. Bernard HENRY précise qu'il y a 2 ans, la commune avait provisionné la somme de 5000 €. Mais, la réalisation d'un tel équipement est coûteuse.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour l'achat des jeux.

Parking entrée Stade Yves Jaguin

M. Marcel LE FOLL informe que la commune a fait appel à la DDTM pour lancer un appel d'offres pour la réalisation d'un parking de 15 places situé à l'entrée du stade Yves Jaguin.

Ce parking est nécessaire suite à l'installation d'un cabinet de kinés. Il permettra aussi le

stationnement des cars d'En Avant. Il sera à sens unique. Un rétrécissement de la chaussée rue de la Fontaine est aussi prévu.

M. Pierre SALLIOU ajoute que l'ouverture du cabinet de kinés est programmée début septembre.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux

Carrefour avenue Pierre Loti/rue de l'Armor

Afin de sécuriser le carrefour de l'avenue Pierre Loti et de la rue de l'Armor, M. Marcel LE FOLL informe qu'un devis a été demandé à la société AT OUEST et au cabinet D2L.

M. Gérald CREEL précise que de nombreuses consignes de sécurité seront à respecter.

M. Jean-Yves DEREAT ajoute que l'aménagement de ce carrefour est nécessaire.

M. Pierre SALLIOU précise que cet endroit est dangereux, avec une circulation très dense.

Panneaux de signalisation

M. Loïc FREMONT informe que l'installation de panneaux de signalisation est nécessaire pour indiquer le camping. Des panneaux seraient installés :

- Rue du Moulin
- Rond point St-Loup
- Rue de l'Eglise

M. Loïc FREMONT rajoute que M. Jean COEDIC de l'ADT a été contacté pour signaler le camping au niveau de la bretelle de Bellevue (près des établissements GELGON), au rond-point d'INTERMARCHE.

De plus, M. Loïc FREMONT précise qu'il est nécessaire d'installer différents panneaux pour indiquer : PABU

- Rue de l'Armor (Au niveau de l'octroi)
- Rue Désiré Le Bonniec
- Rue Antoine Mazier (au niveau du Chemin des Capucins)
- Rond point St-Loup
- Rue du Prieuré (Entrée de Kerjoly)

M. Pierre SALLIOU précise que ces panneaux répondent à une demande des automobilistes.

M. Marcel LE FOLL précise que le montant de la signalisation s'élève à 2700 €

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour l'achat de ces panneaux de signalisation.

Eclairage de la salle de tennis

M. Marcel LE FOLL informe que 3 devis ont été demandés concernant l'éclairage de la salle de tennis. Actuellement, l'éclairage est assuré par 3 rampes d'une puissance de 58 watts. Pour un meilleur éclairage, les utilisateurs des courts de tennis souhaitent l'installation de 2 rampes. Il faut une moyenne de 500 lux.

Le marché a été attribué à AM ELEC de PLOUMAGOAR pour un montant de 25 000 €

La fédération de tennis peut octroyer une subvention de 2300 €

Les travaux seront réalisés le 17 septembre prochain.

M. Bernard HENRY note les excellents échanges entre la commune et le club de tennis.

M. Marcel LE FOLL remercie M. David CONNAN du pays de Guingamp pour ses bons conseils

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour le changement d'éclairage à la salle de tennis.

Ecole du Croissant

M. Jean-Yves DEREAT informe des problèmes rencontrés pour le désamiantage de l'école du Croissant. De nouveaux contrôles sont demandés par l'inspection du travail. Aussi, le chantier va être retardé.

M. Pierre SALLIOU déplore les exigences de l'inspection du Travail.

M. Marcel LE FOLL explique qu'éventuellement le marché octroyé à la société Le Cardinal pourrait être résilié, du fait des travaux supplémentaires exigés.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise, si besoin, le maire à résilier le marché actuel et lancer un nouvel appel d'offres pour le désamiantage.

III Informations

Tracteur

M. Marcel LE FOLL explique que le nouveau tracteur de marque New Holland, acheté auprès des Etablissements TOUBOULIC est arrivé. Le prix s'élève à 37 000 € avec la reprise de l'ancien tracteur. La réception de ce nouveau matériel aura lieu mardi 19 juillet.

M. Pierre SALLIOU explique que l'ancien tracteur avait de sérieux problèmes de freinage, et que le chauffeur aurait pu exercer son droit de retrait.

Chantier la Poterie

M. Pierre SALLIOU note avec satisfaction la présence de nombreux riverains lors de l'inauguration des travaux le 8 juillet dernier.

M. Loïc FREMONT informe que grâce au radar pédagogique installé rue de la Poterie, nous pouvons obtenir de nombreuses informations : vitesse, heures de passage,...

Fleurissement

Mme Martine ANGER informe que PABU a obtenu le 1er prix de fleurissement dans sa catégorie par Terres d'Armor.

En ce qui concerne le concours communal, les premiers prix sont les suivants :

- M. Christophe EVEN (façade fleurie)
- M. et Mme COLIVET (petit jardin)
- M. et Mme HEBERT (grand jardin)

M. Gérald CREEL informe qu'une réunion publique aura lieu le 27 septembre prochain concernant le tri, qui va être simplifié.

IV Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

M. Pierre SALLIOU explique que Monsieur le Préfet a remis à la commission départementale de coopération intercommunale le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Le conseil est amené à se prononcer. Le projet consiste à fusionner Guingamp Communauté avec les communautés de communes de Belle-Isle-En-Terre, Bourbriac et Bégard.

M. Loïc FREMONT présente un diaporama sur les communes nouvelles réalisé par Côtes d'Armor Développement..

M. Pierre SALLIOU informe que dans le cadre de la commune nouvelle, on passerait de 126 élus à 35 élus. Il précise qu'actuellement chaque commune est dotée de richesses particulières, est synonyme de proximité. Si la commune nouvelle est créée, il s'interroge sur le devenir des personnels, sur l'harmonisation de la fiscalité... Il précise que Guingamp Communauté a missionné Côtes d'Armor Développement pour faire une étude pour la création éventuelle de la commune nouvelle.

M. Loïc FREMONT déclare que Guingamp Communauté n'a aucun intérêt à se regrouper avec les communautés de Bégard, Belle-Isle-En Terre et Bourbriac. Par contre, les dotations augmenteraient si une communauté d'agglomération était créée. A terme, si la communauté d'agglomération n'était pas créée, St-Brieuc et Lannion seraient les seuls pôles de compétitivité sur l'ouest des Côtes d'Armor.

M. Jean-Yves DEREAT affirme que tous les services seront concentrés à Guingamp, qu'il n'y a pas de projet de territoire partagé.

M. Yves MORICE déclare que c'est à la population de se prononcer.

M. Loïc FREMONT confirme que c'est la position de la commune de PLOUMAGOAR.

Après un large débat, M. Pierre SALLIOU demande au conseil d'approuver le texte suivant :

« Le conseil municipal de PABU considère que :

- le calendrier imposé par le Préfet est bien trop réduit car il ne laisse le temps ni à la réflexion, ni à la concertation
- l'option proposée (fusion avec Bégard, Bourbriac, et Belle Isle En Terre) n'est pas pertinente parce que ce territoire ne correspond pas à un vrai bassin de vie (économie, commerce, services à la population, santé, enseignement)

Pour ces raisons, le conseil municipal refuse les propositions du Préfet en l'état actuel.

Pour ce qui est de la mise en place d'une communauté d'agglomération, cela nécessite une réflexion très approfondie en concertation avec les élus et les différents acteurs du territoire. Il s'agit de définir et de bâtir un véritable projet de territoire avec tous ses enjeux, mais cela nécessite aussi une réflexion sur le mode de fonctionnement, la gouvernance, l'harmonisation de nos fiscalités...

Par ailleurs, nous ne pourrions faire l'économie d'un véritable débat et d'une réflexion autour de la réorganisation des services des personnels de nos collectivités.

Enfin, élus en mars 2008 pour 6 ans, les conseillers municipaux de PABU estiment qu'ils doivent tous pouvoir aller jusqu'au bout de leurs mandats par respect pour leurs électeurs qui leur ont confié une responsabilité pour 6 ans.

Nous considérons donc que cette réflexion (communauté d'agglo, commune nouvelle) doit se poursuivre. Aucune décision ne devra être actée avant les échéances électorales de 2014. »

Le conseil municipal (sauf M. Loïc FREMONT qui maintient sa position suite au vote effectué lors du conseil communautaire) approuve ce texte.

V Motion contre l'ouverture d'une classe maternelle bilingue à Ploumagoar

M. Pierre SALLIOU informe que l'ouverture d'une classe maternelle bilingue est prévue à PLOUMAGOAR et s'inquiète de ce projet par rapport à l'école bilingue de PABU.

A l'unanimité, le conseil municipal vote une motion contre l'ouverture d'une classe maternelle bilingue à PLOUMAGOAR.